

N° 29

Le périodique de Tannay

Edition juin 2013



Le Tannayroli



Bons résultats des comptes 2012

Toutes les activités estivales

Piscine-patinoire aux Rojalets

Sommaire



Editorial	3	Aide aux frais d'étude musicale	10
Bons résultats des comptes communaux	4	Cimetière — Quelques modifications dans le nouveau règlement	10
Energies renouvelables & Solar Impulse	5	Gestion des déchets — Premier bilan sur la mise en application du nouveau règlement	11
Journée « Parvis d'Artistes »	5	Festival 2013 des Variations musicales	12-13
Sécurité	6	Promenade — parcours « Helsana Trail »	14
Travaux d'intérêt public pour favoriser l'intégration	6	Auberge « Au Lion d'Or »	14
Bourgeoisie d'honneur à Jean-Pierre Balmat	6	Concours de soupe à Mies	14
Routes agricoles — Les travaux ont commencés !	7	Activités estivales de l'Amicale	15
Parc du Château — Plantation des nouveaux chênes	7	Extraits de procès-verbaux du Conseil communal	16
Réfection des berges du Torry	7	Naissances, mariages et décès	16
Nouvelles des temps passés...	8-9	Offre d'emploi	16
Piscine-patinoire aux Rojalets	10		

Poème d'Henri Rapin du 29 juin 1976 Un coucher de soleil

Cet instant féerique que j'ai vécu ce soir,
Et que d'autres, sans doute, auront vécu aussi,
Restera pour longtemps inscrit dans ma mémoire,
Tant l'effet chatoyant a charmé mon esprit.

Les feuilles avaient pris l'apparence de l'or,
Sous l'effet des rayons qui doraient encore.

Sur ce fond de ciel noir tourmenté par l'orage,
L'arc-en-ciel apparut comme un heureux présage.

Un coucher de soleil qui prend cette envergure
De teintes et de couleurs se voit très rarement.
Devant tant de beauté, devant la ciselure
De ce ciel dantesque, l'homme reste pensant.

Editorial



Serge Schmidt, Syndic

Le projet de PPA du Torry a suscité ces dernières semaines de nombreuses réactions. Certaines positives et d'autres très critiques. Un groupe s'est même constitué qui a publiquement - notamment sous forme d'un tout-ménage - fait part de sa farouche opposition à la conception du port telle qu'elle a été présentée. On ne saurait s'en étonner, c'est le propre de tout débat démocratique. On peut toutefois regretter que l'argumentaire développé par ces opposants s'appuie sur certaines données erronées, ce qui est de nature à fausser ce débat. J'en veux pour preuve l'estimation tout à fait fantaisiste des coûts qui seraient à charge de la Commune.



Votre Municipalité a cependant pris le temps d'examiner dans le détail toutes les critiques formulées par les uns et les autres. Elle a également reçu les opposants ou leurs représentants et d'entente avec la Coopérative du port qui est ici notre partenaire, elle a décidé de prendre en compte certaines de ces remarques et d'améliorer certains aspects du projet. La Coopérative, dont on peut rappeler que son comité est pour

l'essentiel composé de Tannayrolis qui se sont engagés au service du bien commun, y travaille également. J'ajoute que la Municipalité entend aussi associer à cette réflexion la Commission de l'aménagement du port et des rives et de l'urbanisme de notre Conseil communal ainsi que sa Commission des finances. Cette large consultation témoigne ainsi du poids que nous attachons à cette indispensable concertation.

On a dit de la politique qu'elle était « l'art du possible ». Ce qui veut dire qu'elle a ses limites et qu'elle se heurte bien souvent à des contraintes qui en ralentissent l'action. La nécessité de rechercher autant que faire se peut un certain consensus est l'une de ces contraintes. Votre Municipalité en est consciente mais reste déterminée, sans pour autant négliger la critique, à aller de l'avant dans ce beau projet qui lui tient à cœur.

*

Certains d'entre vous s'étant inquiétés de savoir ce qu'il en est de la marche de notre boulangerie et de notre auberge, j'aimerais redire, comme je l'ai fait auprès du Conseil communal, que votre Municipalité soutient concrètement, autant qu'elle le peut, nos commerçants, parfaitement consciente du rôle de lien social que jouent dans notre Commune ces commerces de proximité. Contrairement à ce qui a pu se dire parfois, sachez que nous nous efforçons de leur offrir, dans un contexte économique difficile, les meilleures solutions pour les accompagner. Nous attachons en effet tout comme vous une importance toute particulière à la bonne marche de leurs affaires.

*

A l'approche de l'été, mes collègues et moi-même vous souhaitons de belles journées ensoleillées dont un printemps plus que maussade nous a privés !

Serge Schmidt

Finances



Bons résultats des comptes communaux !

Les comptes communaux ont bouclés avec un bénéfice de **2'448'256.65 CHF** par rapport à une perte nette budgétisée de 244'100.00 CHF.

Après avoir passé les écritures relatives aux amortissements du patrimoine, aux attributions et aux prélèvements sur fonds de réserve, le bouclage final fait ressortir un bénéfice de **9'242.25 CHF**.

Ce résultat est surtout dû aux facteurs significatifs suivants :

- **Une augmentation du total des impôts par rapport au budget de 2012 de 1'631'482.83 CHF**, augmentation des impôts sur les revenus et la fortune de 354'621.45 CHF et des impôts divers de 1'276'555.38 CHF, mais quand même en diminution des impôts sur les revenus et la fortune par rapport au compte de 2011 de 265'471.50 CHF.
- **Une augmentation des revenus sur le dicastère du réseau d'égouts et épuration par rapport au budget 2012 de 146'289.30 CHF.**
- **Une diminution de la péréquation et de la facture sociale due au remboursement des soldes de 2011 en notre faveur de 505'470.00 CHF** (une réserve de 190'000.00 CHF pour les acomptes 2012 sera reportée sur 2013).
- **Une diminution de notre participation à l'enseignement primaire et secondaire de 98'232.05 CHF.**

Les divers investissements (routes, Château, PGEE) faits en 2012 s'élèvent à 747'466.42 CHF. Les amortissements obligatoires sont de 200'000.00 CHF et les complémentaires de 1.149.945.10 CHF.

Les attributions aux fonds de réserve sont de 1'085'169.30 CHF (obligatoire 45'169.30 CHF, 190'000.00 CHF réserve péréquation et réserve complémentaire de 850'000.00 CHF et les prélèvements sur fond de réserve de 3'900.00 CHF).

Dans les charges, nous avons quelques dépassements liés principalement à la réfection et de l'entretien de nos bâtiments, des travaux d'urgence effectués dans le port et pour l'entretien de nos parcs et routes.

Votre Municipal des finances s'attend à ce que l'année 2013 soit bonne. En effet, après analyse des taxations d'impôts des personnes physiques pour les trois premiers mois de l'année, basées sur les acomptes pour 2013 et les décomptes pour les années antérieures, celles-ci sont au même niveau qu'en 2012.

Donc, la situation financière de la Commune peut être considérée comme saine. Le compte de fonctionnement et la marge d'autofinancement sont positifs. De plus, l'endettement a pu être progressivement réduit ces dernières années.

Néanmoins, votre Municipal des finances est convaincu que nous devons continuer à surveiller nos finances de près étant donné que nous aurons certainement des dépenses d'investissements importantes ces prochaines années (par exemple la nouvelle déchèterie, les locaux de voirie, la RCI, l'immeuble au Clos du Château, le restaurant de la plage, le port, une nouvelle UAPE, etc.).

Par conséquent, il estime que nous devrions dégager chaque année au moins 500'000.00 CHF de bénéfice dont 300'000.00 CHF qui nous serviront au financement des investissements futurs et 200'000.00 CHF au remboursement de nos dettes.



Maurus Wüst, Municipal



Energies renouvelables & Solar Impulse

Pour mémoire, nous rappelons que votre Commune soutient les énergies renouvelables. Pour cela elle a acheté en 2010 une cellule de l'avion solaire et fait un don à la fondation Solar Impulse. Par ailleurs, elle participe à l'action « mon carré solaire » lancée en 2011 par Romande Energie.



Lors de la sortie 2011, le Conseil communal avait été reçu in corpore à la base de Solar Impulse à Payerne. Sa sortie 2013 a été consacrée à la visite du parc éolien du Mont Croizon, dans le Jura bernois.



Début mars 2013, Solar impulse a été transporté en pièces détachées de Payerne à la base de Moffet air Field en Californie.

L'avion a ensuite été remonté, puis après avoir obtenu la permission de voler de l'autorité de l'aviation civile américaine, a effectué ses vols d'essai, dont le plus mémorable fut le survol de San Francisco.



Au cours d'une conférence de presse tenue le 22 mars 2013, le plan de vol de la mission américaine a été dévoilé :

Début mai 2013, l'avion s'est envolé pour Phoenix. De nombreux événements sont prévus à chaque étape dont des journées portes ouvertes qui suscitent chaque fois un grand engouement, au-delà de toute attente.

Après Phoenix l'avion décollera pour Dallas, Saint Louis, Washington D.C pour terminer en juillet son voyage à New York où il se posera à l'aéroport John Fitzgerald Kennedy (JFK). Ceci n'est pas une mince affaire car l'aéroport devra être fermé au trafic aérien pendant une heure.

Bonne chance à Bertrand Piccard et André Borschberg pour ce fabuleux voyage !

Commission culturelle



Bertrand Bory, Vice-syndic

Journée « Parvis d'artistes »
Dimanche 15 septembre 2013
Centre du village de 10 h à 19 h

Artisans et artistes exposeront leurs créations et nous feront découvrir leurs passions.



Police & sécurité

Comme par le passé, Tannay, avec d'autres communes de Terre Sainte, collabore étroitement avec les services de sécurité officiels et les agences de sécurité privées afin d'adapter notre sécurité aux exigences et aux besoins de nos habitants en s'appuyant sur les statistiques criminelles de notre région.

Sous la responsabilité du Commandant Botteron, une nouvelle organisation policière a été mise en place qui subordonne, par souci d'efficacité et de pertinence, le poste de police de Coppet à celui de Nyon. Cette réorganisation permettra d'augmenter le nombre de patrouilles dans notre région.

Nous espérons tous que ces mesures souhaitées, tant par les habitants que par nos autorités, porteront leurs fruits et seront complétées par d'autres actions.

Travaux d'intérêt public pour favoriser l'intégration ?

Les actions d'entretien et de nettoyage de nos cours d'eau entreprises en 2011 et 2012 se sont poursuivies en collaboration avec l'ORPC et l'EVAM. Ces actions rencontrent l'adhésion de la plus grande partie de notre population et contribuent au renforcement et à la sauvegarde de notre milieu naturel. Par ailleurs, ces actions,

menées conjointement avec la participation active des requérants d'asile, favorisent l'intégration de ces derniers et les sensibilisent à notre région et ses habitants. Espérons que ces mesures soient plébiscitées par les services de l'État jusqu'au plus haut niveau Fédéral et soient suivies d'autres dans le même esprit.

La Bourgeoisie d'honneur à Jean-Pierre Balmat !

Lors de sa séance du 10 juin, le Conseil communal a décerné la Bourgeoisie d'honneur à l'un de nos anciens Syndics, Jean-Pierre Balmat. Eu égard aux nombreux services qu'il a rendu à notre village, la Municipalité souhaitait en effet le remercier alors qu'il quitte Tannay où il a durant plusieurs décennies consacré une part importante de son temps à des activités de services communautaires. Tout d'abord, Conseiller général dès 1978, il a été ensuite élu à la Municipalité en 1986, puis Syndic, toute en as-

surant la gestion des finances. M. Balmat a ainsi durant toutes ces années manifesté, avec intelligence et compétence, l'attachement profond qu'il porte à notre village.

Une petite fête sera organisée prochainement à laquelle la population sera conviée pour fêter l'événement qui n'est pas sans importance puisque ce sera la première fois qu'on décerne une bourgeoisie d'honneur à Tannay !



Aménagement & Travaux

Routes agricoles — les travaux ont commencés !

Les machines de chantier se sont installées pour la remise en état des routes agricoles. Ces travaux seront plus importants que prévus, compte tenu des conditions hivernales particulièrement rudes qui ont prévalu et dont la mémoire collective retiendra la durée inhabituellement longue. Il faut aussi relever que les travaux prévus initialement en été 2012 ont dû être reportés de quelque 8 mois suite au rejet par le Conseil communal du premier préavis déposé

en juin de l'année dernière avant d'admettre, dans sa séance du 1^{er} octobre, le bien-fondé de celui-ci. L'usage de ces routes sera réservé, pour sa plus grande partie aux seuls ayants-droits.

Dans un proche futur, des contrôles seront effectués par la police et SDS qui seront chargés de dénoncer les contrevenants auprès des autorités communales.

Parc du Château — plantation des nouveaux chênes



Deux de nos chênes pluri-centenaires ne sont plus... malgré des traitements constants durant plus de 10 ans, nous avons dû nous résoudre à leur abattage pour des questions de sécurité.

De nombreux Tannayrolis ont pu profiter des bûches issues de cet abattage pour leur chauffage, une compensation en quelque sorte, des investissements consentis.

De nouveaux chênes de l'espèce « Cerris » ont été plantés, mais leur développement prendra bien évidemment de nombreuses années ce, au bénéfice de nos enfants et petits-enfants... mais c'est justement là qu'incombe notre responsabilité de penser aux générations futures !



Patrick Simon, Municipal

Réfection des berges du Torry

Les travaux ont été retardés de 3 mois compte tenu de cet hiver rigoureux. Les travaux conduits par le bureau d'ingénieurs Herter & Wiesmann et

adjudés à l'entreprise Girardi, devraient être terminés à l'heure où ce bulletin d'information paraîtra.

Nouvelles des temps passés...

Poursuivant la lecture du « Livre d'Or », nous en retenons une fois encore les petits et grands événements qui ont émaillé la vie de notre Commune du XVI^{ème} siècle à nos jours. Ce « Livre d'Or », composé il est vrai de trois volumes, précieusement conservés dans le local des archives communales, retrace à grands traits le passé du village et nous survolons cette fois-ci la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle.

9 novembre 1857 - On nomme une commission qui sera chargée de l'inspection de l'école que Tannay partage avec la Commune de Mies. MM. Jules Cotier, Juge de paix, et Joseph Etienne Longchamp, marchand tailleur, sont désignés pour s'adjoindre avec les membres désignés par Mies.

1^{er} août 1858 - Événement d'importance, on inaugure le tronçon Versoix-Morges de la ligne de chemin de fer Ouest-Suisse ! Il n'y a toutefois qu'un seul voyageur ! En effet, la compagnie est mal vue du public à cause de ses procédés à l'égard des propriétaires bordiers. Par ailleurs, il semblerait que, pendant quelques mois encore, on préféra aller par d'autres moyens étant plus sûr d'arriver à temps, à cause de l'irrégularité du service de la ligne !

1858 - Jacques, fils de Jean-Pierre Berthod, qui s'était engagé dans la légion étrangère (en Algérie), rentre à Tannay. Il portera désormais le surnom d' «Africain».

Septembre 1858 - A la fin du mois, on peut apercevoir une très belle comète, l'une des plus grande du siècle après celle de 1811.

28 janvier 1859 - Jean-Louis Burdayron est nommé garde-champêtre, sergent municipal, garde-forestier, taupier et enterreur (!) en remplacement de Jules Guet, démissionnaire.

9 juin 1859 - Une école enfantine privée est créée à Mies par les soins de Madame la Comtesse de Pourtalès et pour l'usage des enfants de Mies et Tannay. Il existait toutefois une école enfantine à Tannay, instituée et patronnée par Monsieur Cordès de Marnex. Cette école se

tenait dans une maison qu'on appelait « La Gimbarde ». La maîtresse, Mademoiselle Guyot, n'avait en fait qu'une seule pièce qui lui servait de cuisine, de chambre à coucher et... d'école ! On a raconté que M. Cordès venait de temps à autre avec un panier de pommes qu'il lançait à travers la classe à la grande joie des enfants qui se précipitaient pour les ramasser. A noter que ni les registres ni les comptes de la Commune ne font mention de cette école.

1860 - La population de Tannay est de 146 habitants. La superficie du territoire est de 191'700 perches, dont 16'400 en vignes, 28'850 en prés, 94'400 en champs et 52'800 en bois.

Décembre 1861 - Après des années de déficit, la Commune dégage enfin un boni de 680 francs. Elle place aussitôt 600 francs.

9 novembre 1862 - Charles Duvillard est réélu Syndic. Sont élus Municipaux Abram Despland, Frédéric Messay, Jules Longchamp et Philippe Ducoster.

1863 - On répare le pont du Nant entre Mies et Tannay avec des rails achetés à la compagnie Ouest-Suisse. Coût de l'opération 35,40 Francs.

26 janvier 1863 - Les communes de Mies et de Tannay décident de vendre leur vieille pompe à feu qu'elles possédaient en commun. La pompe fut vendue au fondeur Menu de Nyon pour le prix total de 100 francs. Elle avait été acquise en 1806 et fut donc pendant 56 ans en activité.

25 septembre 1863 - Accident de chemin de fer à Tannay ! Le journal de Genève rapporte que ce jour-là l'accident grave qui est arrivé sur la ligne de chemin de fer Ouest-Suisse : « Un train de marchandise qui avait quitté la gare de Genève à 6 heures ½ du matin se trouvait vers

On inaugure le tronçon Versoix-Morges de la ligne de chemin de fer Ouest-Suisse



7 heures ½ sous le village de Tannay. La voie était couverte d'eau par suite de la pluie diluvienne qui n'avait cessé de tomber toute la nuit et comme on ne distinguait plus même les rails, le mécanicien avait fait serrer les freins et marchait très lentement. Tout à coup, les rails et le terrain cédèrent sous le poids de la locomotive qui fut précipitée dans une ouverture de cinq ou six pieds de profondeur. Elle entraîna avec elle le tender et les trois premiers wagons.

Il s'en suivit, poursuit le journal, une scène de bouleversement effrayante, dans laquelle les trois wagons chargés de charbon et d'autres de sucre ont été mis en pièces et où le chauffeur a été tué sur le coup, écrasé entre la locomotive et le tender qui la suivait. Des trois hommes qui conduisaient le train, le mécanicien, par un bonheur providentiel, a été jeté dans une espèce de recoin formé par l'entassement des matériaux, qui l'ont protégé contre tout choc violent. Les deux autres hommes d'équipe ont été lancés sur la voie, l'un a échappé sans être blessé, tandis que l'autre a malheureusement eu le crâne fendu le bras cassé.

Le journal précise encore que les travaux pour le dégagement du corps du chauffeur durèrent du vendredi matin au lundi suivant à minuit. Les populations étaient étonnées de leur lenteur et l'on faillit même faire une nouvelle victime en élevant les roues d'un wagon. Celui-ci étant retombé il heurta un ouvrier qui fort heureusement s'en tira sans trop de mal. Enfin dans la nuit de lundi (on avait allumé des feux à cause du froid), ce fut pour tous, vers minuit, un saisissement et une émotion au moment où le corps de la victime put être dégagé.

A noter encore que la voie fut interrompue sur une longueur de nonante pieds et qu'on dut transborder les voyageurs pendant tout le temps de son rétablissement.

**Accident grave
en gare de
Tannay, à la
suite de pluie
diluvienne !**

Les pluies torrentielles qui avaient eu lieu les jours précédents et causé plusieurs désastres et inondations en différents lieux, avaient également formé un lac au-dessus du pont des Combettes, dans la propriété de Monsieur Duvillard.

1864 - Grande sécheresse, les fontaines sont à sec !

21 août 1865 - L'Auberge de Tannay, comme toutes les pintes, n'avait pas le droit, à l'origine, d'avoir une « enseigne pendante », mais seulement un petit bouquet vert ou un sapinet suspendu, qu'on renouvelait de temps à autre. Une loi du 2 juin 1820 apporta une modification à l'ancien état de chose et l'on put dès lors tenir enseigne, mais ce ne fut qu'en 1865 qu'on profita de cette latitude à Tannay.

Après plusieurs publications, le loyer de la pinte de la Commune est attribué à Marc Plojoux pour le prix de 301 francs et pour le terme de trois ans. L'enseigne de l'Auberge est alors « A l'Union » !

28 février 1867 - La Municipalité de Mies ayant décidé d'augmenter la part de Tannay dans le prix du loyer du régent ainsi que celui de la salle d'école, en avise la Commune qui y consent très volontiers, vu qu'elle ne participe pas à l'entretien du bâtiment.

19 janvier 1868 - Monsieur Charles Duvillard allant demeurer à Genève avait donné sa démission de Syndic dans la séance du 3 janvier. Il est alors procédé à son remplacement et Jean-Louis, dit John, Delor est nommé Syndic par vingt suffrages.

4 juillet 1868 - Sur sa demande, la Municipalité accorde à Philippe Ducoster une patente pour tenir une Pinte chez lui. On décide quelques jours après d'établir une police formée de tous les municipaux qui sera chargée de surveiller les deux établissements existant dès lors dans la Commune.



Piscine- patinoire aux Rojalets !

Le Conseil d'administration d'Arsco SA travaille actuellement à la mise en route d'un projet de piscine-patinoire qui serait construite à deux pas du théâtre des Rojalets. A la suite d'un concours d'architecture, c'est en effet un très beau projet qui a été retenu et qui avait été présenté au public en juin de l'année dernière.

Depuis lors, un comité de pilotage a réalisé une étude de faisabilité complète prenant en compte les aspects architecturaux, le concept énergétique, les contraintes acoustiques et bien entendu les coûts d'investissement et d'exploitation.

A ce stade de la réflexion, le projet comprendrait une piscine couverte à deux bassins, dont un de 25 mètres et l'autre à fond mobile pour les plus petits, ainsi qu'une patinoire hivernale. Durant les heures d'activités scolaires, les bâti-

ments seraient réservés aux écoles et en dehors de ces heures au public. Mis à part les fermetures nécessaires à l'entretien, la piscine serait ouverte toute l'année.

Il s'agit là d'un projet de qualité, s'intégrant parfaitement au site, dont toute la population de Terre Sainte pourrait bénéficier. Il compléterait ainsi les équipements actuels tels que les terrains de football et de basket. Il sera soumis à l'aval des instances politiques dans les mois à venir.

Aide aux frais d'étude musicale

Lors de sa séance du 10 juin 2013, le Conseil communal a voté les conditions d'octroi d'une aide financière communale pour les études musicales. Pour bénéficier de ce soutien, les parents de revenus modestes, domiciliés à Tannay

et dont les enfants en âge de scolarité obligatoire suivent des cours d'une école de musique, pourront faire une demande auprès de notre administration.

Cimetière — Quelques modifications dans le nouveau règlement !

En 2012, le nouveau règlement du cimetière est entré en vigueur dans lequel figure un nouvel élément nommé le « Jardin du souvenir ».

Cette modification est liée à une demande croissante de personne désirant se faire incinérer. Suite à ce vœu, les cendres sont placées dans une urne qui peut être déposée soit dans une tombe familiale existante, soit dans une tombe cinéraire ou encore dans le columbarium.

Cependant, il est devenu courant pour certaines familles, de déposer les cendres du dé-

funt dans un endroit collectif appelé « jardin du souvenir ». Notre cimetière n'en possédant pas et afin de combler ce manque, notre Municipalité a mandaté un bureau spécialisé pour l'établissement d'un projet comprenant ce nouvel élément ainsi que le réaménagement de la zone de travail, la zone de stockage des terres et celle des déchets végétaux.

Actuellement, cette étude est au stade des soumissions. Elle fera l'objet d'un préavis pour une demande de crédit lors de la séance du Conseil communal du 23 septembre 2013.



Gestion des déchets



Premier bilan sur la mise en application du nouveau règlement.

Le 1^{er} janvier 2013 a été marqué par l'entrée en force du nouveau règlement communal sur la gestion des déchets introduisant la taxe au sac pour la récupération des ordures ménagères.

Préalablement, la Municipalité a donné toutes les informations utiles afin que la mise en place de ce nouveau concept se fasse dans les meilleures conditions. Les directives émises ont été bien appliquées par les habitants qui se sont procurés les nouveaux sacs officiels blancs pour y éliminer leurs déchets ménagers.

Lors d'une levée des ordures par notre prestataire habituel sur le territoire communal, un contrôle a été effectué et il a été relevé peu d'infraction au règlement, soit moins de 2%. Des cas souvent liés à un oubli qui a été signalé au contrevenant afin qu'ils se conforment au nouveau règlement.

Aujourd'hui, en se basant sur les 4 premiers mois de l'année, on peut tirer un premier bilan, et globalement les tonnages d'ordures ménagères envoyés à l'usine d'incinération des Cheneviers ont baissé d'environ 36 % pour notre Commune, avec une moyenne mensuelle de 17,55 tonnes pour 2013 contre 27,39 tonnes pour 2012.

Les quantités des autres déchets tels que les encombrants, le verre, le papier, le carton, la ferraille et les inertes ont quelque peu augmenté mais ne justifient pas l'écart des tonnages des ordures ménagères.

Ci-dessous, vous trouverez le tableau comparatif pour les 4 premiers mois de l'année :

Type de déchets	2012 du 01.01 au 30.04	2013 du 01.01 au 30.04
Ordures ménagères	109'580 kg	70'190 kg
Objets encombrants	8'320 kg	8'710 kg
Ferraille	3'300 kg	4'300 kg
Verre	16'480 kg	19'300 kg
Papier	16'940 kg	18'420 kg
Carton	3'860 kg	5'120 kg
Inertes	9 m ³	10 m ³



Jacques Kaltenrieder, Municipal

D'autre part dans l'attente de trouver une solution pour le recyclage des plastiques durs, un container a été mis à disposition à la déchèterie **UNIQUEMENT POUR LES PLASTIQUES DURS** (flacons, bouteilles, emballage durs).

Nous vous rappelons que les plastiques mous doivent être jetés dans les sacs taxés et que les

objets encombrants font l'objet d'une tournée spéciale selon le calendrier que chaque ménage a reçu.

La Municipalité tient à remercier la population de l'effort consenti pour l'application de ces nouvelles règles.



Rendez-vous à ne pas manquer !

Le festival de musique classique « *Variations Musicales de Tannay* » est devenu un événement attendu dans notre région. Il a connu un grand succès l'été 2012, grâce à des solistes d'exception qui ont fait le bonheur du public avec un programme de choix.

On se souvient de la violoncelliste Ophélie Gailard et de son jeu plein de vigueur chaleureuse, portée par l'Orchestre du Festival, du violoniste virtuose Nemanja Radulovic et de la forte personnalité des brillantes sœurs pianistes Khatia et Gvantsa Buniatishvili, qui nous ont procuré de belles émotions.

Dès le 25 août 2013, vous aurez à nouveau l'occasion d'apprécier la haute qualité de cette manifestation, son ambiance très conviviale dans le parc du Château. Des concerts de choix avec des artistes confirmés, talentueux et de renommée internationale, sont programmés.

Les membres du Comité des « Variations Musicales de Tannay », qui travaillent bénévolement tout le long de l'année, espèrent vous apporter beaucoup de satisfaction en organisant ce festival. Faites-vous plaisir, venez nombreux soutenir cet événement culturel qui commence à compter dans la région et, si le cœur vous en dit, inscrivez-vous comme amis de l'Association.

Françoise de Courten

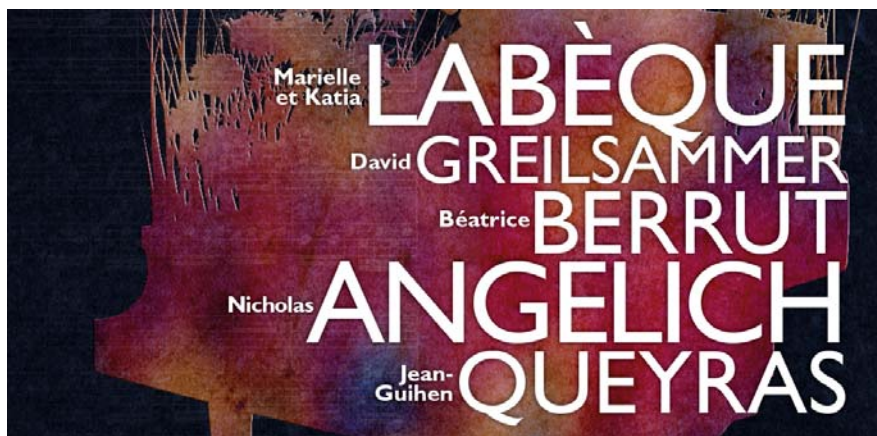


DEVENEZ MEMBRES ET DONATEURS

Le soutien de toutes personnes désireuses de partager nos buts et de nous aider à les atteindre contribue à faire de ce festival un événement de qualité. Pour tout renseignement veuillez consulter notre site internet www.musicales-tannay.ch.



Festival 2013



Programme du 25 août au 1er septembre 2013



De haut en bas :
Marielle et Katia Labèque
David Greilsammer
Béatrice Berrut
L'ensemble Intermezzo
Nicolas Angelich
Jean-Guihen Queyras

Dimanche 25 août à 17h., Marielle et Katia Labèque. Les « Variations Musicales de Tannay » accueillent en ouverture du Festival, les « deux sœurs pianistes les plus célèbres de la scène classique internationale ». Elles interpréteront à Tannay des œuvres de *Debussy, Ravel, Gershwin et Glass*

Mercredi 28 août à 20h., David Greilsammer. Sacré « révélation » aux Victoires de la musique classique en 2008, le jeune pianiste est reconnu comme l'un des artistes les plus audacieux et visionnaires de sa génération. Il jouera à Tannay, sur deux pianos, les sonates de *Scarlatti* et de *Cage*.

Avec le soutien de la Fondation Engelberts, vendredi 30 août à 20h., Béatrice Berrut. Cette jeune pianiste valaisanne, née en 1985, est décrite par Gidon Kremer comme « une artiste merveilleusement talentueuse, à l'engagement, et la sensibilité impressionnants ». Connue sur la scène internationale, elle jouera à Tannay sous la direction de Jonathan Haskell à la tête de l'Orchestre du Festival qui interprétera des œuvres de *Sibelius, Mozart, Fauré et Schumann*.

Samedi 31 août à 16h.30, Concert pour les enfants. L'ensemble Intermezzo, sous la direction d'Ahmed Hamdy, avec le concours de Casilda Regueiro, récitante, de solistes et d'un

chœur d'enfants, présentera à l'intention des enfants *un opéra de Mozart en un acte: Bastien et Bastienne* une charmante histoire d'amour, bucolique et champêtre.

Samedi 31 août à 20h., Nicolas Angelich. Ce grand pianiste, né aux Etats Unis, a étudié dès son plus jeune âge avec notamment Aldo Ciccolini, Michel Beroff ou Léon Fleischer. Lauréat de grands concours internationaux il accède à la consécration à la fin des années 90 en remplaçant au pied levé Martha Argerich au Festival de la Roque d'Anthéron. Désigné cette année « meilleur soliste instrumental » aux « Victoires de la Musique Classique », il interprétera à Tannay, une *sonate de Beethoven, des Nocturnes et des Etudes de Chopin et les Kreisleriana de Schumann*.

Dimanche 1^{er} septembre à 17h., Jean-Guihen Queyras. A l'aise dans le répertoire baroque ou contemporain, ce violoncelliste français figure parmi les musiciens les plus marquants de sa génération. Il a pour partenaire privilégié de musique de chambre le pianiste Alexandre Tharaud que les Variations Musicales de Tannay recevaient, il y a deux ans. Avec l'Orchestre du Festival sous la direction de Jonathan Haskell, on pourra l'entendre dans des œuvres de *Haydn et Tchaïkovsky*.

TARIFS ET RESERVATIONS DE BILLETS

Concert M. et K. Labèque — 60 CHF

Concert D. Greilsammer — 40 CHF

Tous les autres concerts — 50 CHF

Étudiants — 25 CHF

Abonnement 5 concerts — 200 CHF

Jusqu'à 16 ans — entrée libre

(Pas de tarif AVS)

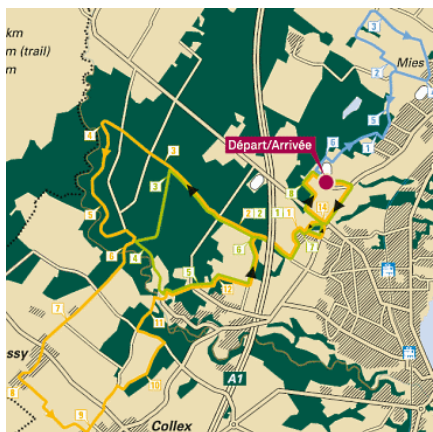
Vente en ligne : www.musicales-tannay.ch

Par téléphone : +41 (0)79 946 13 06

Par e-mail : b.fournier@musicales-tannay.ch

Buffet et boissons tous les jours avant et après les concerts.

Les concerts ont lieu sous tente dans le parc du Château et sont maintenus en cas de pluie.



Loisirs...

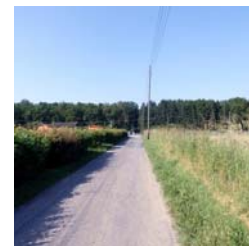
Promenade... ou que la nature est belle !

A l'initiative de la ville de Versoix en collaboration avec une société d'assurances, le parcours Vita s'est doté de nouveaux parcours sous l'appellation « *Helsana Trail* » à proximité du chemin de la Bécassière. Ces parcours, ouverts à tous, vous permettront de vous imprégner d'une nature encore sauvegardée où il fait bon se promener, flâner et observer.

Laissez-moi vous suggérer de prendre le chemin des Moulins, puis la Vy Serpettaz récemment rénovée, ensuite la Vy des Tschioquants, la route de Veytay, le chemin des Marais, avant

d'arriver au chemin de la Bécassière. Vous pourrez aussi poursuivre par le parcours Vita et traverser la route de Sauvigny pour longer le Creuson jusque vers les hauts de Tannay. Lors de cette marche, pour laquelle il vous faudra compter environ 2h½, vous pourrez vous arrêter vers l'une ou l'autre des haltes créées pour pique-niquer. Vous aurez aussi la possibilité de profiter de parcelle Monnier pour un barbecue et pratiquer la pétanque entre amis.

Bonne promenade à tous !



Auberge « Au Lion d'Or »

L'hiver est mort... vive l'été ! Notre cuisinier « Momo » a remis à jour sa carte en l'accordant aux légumes de saison. Asperges, morilles, filets de truites saumonées, filets de sandres rôtis, coquelets de ferme, carottes violettes au cresson et spécialités de l'Atlas et des Oasis vont se disputer pour prendre place dans nos assiettes !

Espérons que le soleil nous inonde de ses rayons bienfaisants car avec cet hiver qui a duré au-delà du raisonnable, nous attendons tous l'astre du jour avec impatience pour profiter des terrasses !

Concours de soupe à Mies

Après la dégustation tous les 2 ans, de la fameuse soupe de Mies, au cours de laquelle les marmitons de nos deux communes se mesurent « louche à la main » dans un défi épicurien « bon enfant » les ROP (**R**etraités **O**u **P**resque) envisagent de mettre sur pied, dans le même esprit, une nouvelle dégustation.

Cette dernière aurait lieu en alternance, avec cette soupe devenue « presque » traditionnelle.

Que sera l'enjeu gourmand ? On l'ignore pour l'instant, mais on chuchote dans les chaumières, en potassant les recettes de grand-mère que ce serait savoureux.... mais chut ! Attendons encore quelques semaines que l'organisation nous communique la synthèse de ses réflexions... nul doute que nos rondeurs naturelles les apprécieront !

Patrick Simon



L'Amicale

Activités estivales

L'été à Tannay sera chaud et riche en manifestations. Et c'est le samedi 15 juin que le programme estival sera lancé : en effet, c'est ce jour-là que les membres de l'Amicale, accompagnés par un groupe de musiciens, feront la tournée du village afin de proposer des cartes de membres sympathisants et de récolter des lots pour la tombola.

Fête du Village les 5 et 6 juillet 2013

Comme l'année passée et au vu du succès de cette formule, la Fête du Village aura de nouveau lieu les vendredi 5 et samedi 6 juillet, tout en maintenant l'apéro et les fameux poulets rôtis du dimanche 7 juillet à midi.

La particularité de cette Fête est qu'elle se déroule entièrement à ciel ouvert, sous les étoiles, sur la place du Village fermée à la circulation pour l'occasion et magnifiquement décorée.

Le bal sera conduit par l'orchestre réputé « ZONE BLEU » qui assure l'ambiance et joue tous les styles de musique. Les danseurs de tous âges et de tous genres y trouvent leur bonheur.

Pour se désaltérer, la buvette offre une grande diversité de boissons avec ou sans alcool ; un caveau de dégustation propose une belle palette de vins vaudois et genevois, une cave à bière dispose de la pression et de spécialités en bouteilles, sans oublier le bar...

Pour se restaurer : deux cuisines proposent une grande variété de mets, aptes à satisfaire tous les goûts : grillades, saucisses, frites, raclettes et plus encore. Et dans les douceurs, nous trouvons des glaces, des tartes et pâtisseries maison diverses.

Enfin, dans les animations, citons la tombola, le tire pipe, le manège pour les enfants et bien sûr les autos tamponneuses.

L'horaire est le suivant : (entrée libre) vendredi et samedi dès 19 heures, jusqu'à 3 heures. Le bal débute à 20 heures. Dimanche : dès 11 heures, apéritif puis repas. La Fête se termine à 14 heures.

Cette manifestation incontournable de la région attire un nombreux public. Venez découvrir

cette ambiance chaleureuse, rare de nos jours, et profiter de quelques instants de détente et de bonheur !

Jazz au Château le 9 août 2013 à 20h15

Comme chaque année, l'Amicale a le plaisir d'organiser la traditionnelle soirée « Jazz » qui rencontre toujours un très vif succès. Elle se déroulera sur l'Esplanade du Château.

Pour cette édition, nous aurons la joie de recevoir un très bon orchestre « The Tee-Nah-Nah Stompers », formation composée de 7 musiciens passionnés du jazz. La présentation d'un diaporama nous fera revivre l'histoire du jazz de la Nouvelle Orléans ainsi que l'évolution du jazz à Chicago.

Réservez cette date et venez nombreux passer un excellent moment de musique et de détente dans ce magnifique cadre du Château (entrée libre).

Repas villageois le 10 août 2013

Le 10 août à midi, et comme tous les deux ans, l'Amicale se fera un plaisir d'offrir gratuitement à toute la population du village un repas (seules les boissons sont à votre charge). Ceci en remerciement du soutien et de la participation des habitants aux activités de la société, dont le but est, rappelons-le, l'animation du village. C'est dans le parc du Château, sous les nouveaux chênes, que nous aurons le plaisir de vous recevoir. Ne manquez donc pas de venir partager un bon moment de convivialité avec vos voisins et amis ou pour faire de nouvelles connaissances.

A réception du programme détaillé, n'oubliez pas de vous inscrire !

Yves Deferne et Jacques Kaltenrieder



le Tannayroli

Extraits de procès-verbaux du Conseil communal

Dans sa séance du 22 avril 2013, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Accepté le préavis municipal n° 22 relatif à l'adoption de la taxe annuelle d'épuration des eaux 2013.

Dans sa séance du 10 juin 2013, le Conseil communal a décidé ce qui suit :

- Accepté le préavis municipal n° 23 relatif aux comptes communaux pour l'année 2012.
- Accepté le préavis municipal n° 24 - rapport de gestion pour l'année 2012.

- Accepté le préavis municipal n° 25 relatif à l'adoption d'un règlement communal sur l'attribution des aides individuelles pour les études musicales.
- Accepté le préavis municipal n° 26 relatif à l'addenda au plan partiel d'affectation "Le village" concernant les parcelles nos. 151 et 152.
- Accepté le préavis municipal n° 27 relatif à l'octroi de la bourgeoisie d'honneur à M. Jean-Pierre Balmat.

Naissances :

22.12.2013 — ROBERT-TISSOT Augustin
06.03.2013 — NOVYK Timothée
22.03.2013 — RADJAI-BOKHARAI Noor Maryam
10.04.2013 — FIGUEREDO Giuliana

Décès :

13.12.2013 — STUDER Helene
03.03.2013 — SAUTY Celeste Maria
09.06.2013 — JORDAN Katharina Marie

Mariages :

21.12.2013 — DUFÉY Anne Béatrice et TESO Denis
07.06.2013 — GUI Laura Ioana et LEVY Ron Robert

Offre d'emploi



La Commune de Tannay cherche

UN (E) AGENT (E) D'ENTRETIEN - NETTOYAGE

pour entrée en fonction le 26 août 2013, pour les locaux de l'UAPE

6 h 00 par semaine, à partir de 13 h 30 + 4 h 1/2 par semaine, à partir de 18 h 30

1 h ½, le lundi
1 h ½, le mardi
1 h ½, le jeudi
1 h ½, le vendredi

1 h ½, le lundi
1 h ½, le jeudi
1 h ½, le vendredi

Si vous êtes intéressé (e), veuillez envoyer votre dossier de candidature à :

L'Administration communale de Tannay
M. Serge Schmidt, Syndic
Route de F.-L. Duvillard 6
1295 Tannay

La Municipalité
Tannay, le 13 juin 2013/sm

Rédaction & articles
Serge Schmidt
Bertrand Bory
Jacques Kaltenrieder
Patrick Simon
Maurus Wüst
Françoise de Courten
Yves Derferne

Conception & mise en page
Fabrice Nassisi
Tamara Blanchoud